

République Française
 Département : BAS-RHIN
 Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 09 septembre 2025

Délibération N° DE_034_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	7	8
Date de la convocation : 03/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Monique FURST, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Monsieur Daniel GENTNER représenté par Madame Monique FURST

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Perrine DELVART, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Mise en place du tableau des effectifs

Madame La Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de la commune de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Entendu les explications de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents**

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune joint à la présente délibération à compter du 9 septembre 2025.

Article 2 :

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

Article 4

Que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PJ : tableau des effectifs

Madame Huguette HAASSER
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

MISE EN PLACE TABLEAU DES EFFECTIFS

COLLECTIVITE :SCHIRRHOFFEN..... TABLEAU DES EFFECTIFS AU....01...../...06..../....2025...

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le 12.7.2018	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
N° 3/2012 du 15/2/2012	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	35h00	Secrétaire de mairie	Vacant depuis le 12.7.2018	Titulaire	100 %
N° 5/2014 du 12/12/2014	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	35h00	35h00	Ouvrier communal	Vacant depuis le 26.4.2023	Titulaire	100 %
N° 6/2017 du 5/7/2017	Adjoint technique	C	20h00	20h00	Nettoyage des locaux	En disponibilité	Titulaire	TNC
N° 5/2018 du 12/07/2018	Rédacteur	B	35h00	35h00	Secrétaire de mairie	Vacant Depuis le 26.4.2023	Titulaire	100 %
N° 4/2022 du 28/2/2022	Adjoint technique	C	17h30	17h30	Nettoyage des locaux, gestion salle des fêtes, arrosage des fleurs...	occupé	Titulaire	TNC
N° 4/2023 du 26/4/2023	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	35h00	35h00	Agent d'entretien polyvalent	occupé	Titulaire	100 %
N° 5/2023 du 26/4/2023	Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	35h00	35h00	Secrétaire de mairie	Vacant depuis le 4.6.2024	Titulaire	100 %
N° 18/2024 du 4/6/2024	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00	35h00	Secrétaire de mairie	occupé	Titulaire	100 %

Date de transmission de l'acte: 19/09/2025

Date de réception de l'AR: 19/09/2025

067-216704502-DE_034_2025-DE

A G E D I